BOURSE D'EXCELLENCE EIFFEL – CAMPAGNE 2026 – NIVEAU DOCTORAT

Le programme de bourses Eiffel est un outil développé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de permettre aux établissements français d'enseignement supérieur d'attirer les meilleurs étudiants étrangers dans des formations diplômantes de niveau master et en doctorat. Il permet de former les futurs décideurs étrangers, des secteurs privé et public, dans les domaines d'études prioritaires.

Le processus de sélection s'effectue en deux phases : sélection par l'établissement puis sélection par la commission Eiffel. **Merci de déposer vos candidatures au maximum le 29 octobre 2025 auprès de relations.internationales@utbm.fr.**

Table des matières

Présentation du programme 1

Durées possibles de la bourse 1

Conditions d'éligibilité 2

Services de la bourse 2

Plus d'informations 2

Déposer votre candidature 2

Phase 1 : documents à fournir 3

Phase 2 : documents à fournir 3

Présentation du programme

Durées possibles de la bourse

- **12 mois**, pour une inscription en 2ème ou 3ème année de doctorat. La durée peut être scindée en séjours de 6 mois, étalés sur une période de 3 ans maximum. La thèse doit être en codirection ou cotutelle, et peut déjà être entamée.
- **18 mois**, pour une inscription en 1ère ou 2ème année de doctorat. La durée peut être scindée en séjours de 6 mois, étalés sur une période de 3 ans maximum. La thèse doit être en codirection ou cotutelle, et peut déjà être entamée.
- **36 mois**, conditionnée à une inscription en 1ère année de doctorat hors cotutelle. **Uniquement pour les étudiants primo-arrivants** (pas d'études antérieures ou d'inscription en cours dans un établissement français). Nombre de bourses limité.

Le début du séjour doit s'effectuer entre le 1er septembre et le 30 novembre 2026.

Conditions d'éligibilité

- Nationalité étrangère ;
- 32 ans maximum (naissance après le 31 mars 1993) ;
- Programmes 12 et 18 mois : les candidats en cours d'études en France sont éligibles mais ne sont pas prioritaires. Programme 36 mois : étudiants primo-arrivants uniquement.
- Seuls les candidats dont il s'agit du **premier dépôt de candidature au niveau doctorat** sont éligibles. Les étudiants ayant bénéficié du programme au niveau master peuvent bénéficier du programme de 12 ou 18 mois.
- Les candidats déjà bénéficiaires d'une bourse du gouvernement français au moment du dépôt de la candidature ne sont pas éligibles.

Services de la bourse

- Droits d'inscription ;
- Allocation mensuelle de 1 800 € (montant 2025) ;
- Transports aller-retour ;
- Assurance ;
- Activités culturelles.

Plus d'informations

- Guide pour les candidats (version 2025)
- Guide pour les établissements (version 2025)

Déposer votre candidature

Le processus de sélection Eiffel s'effectue en deux phases :

1. Admission au sein de l'établissement, qui accepte de présenter votre candidature à la commission de sélection Eiffel :
    a. Date limite du dépôt de candidature : **29 octobre 2025**
    b. Annonce des résultats : **17 novembre 2025**
2. Dépôt de votre candidature par l'établissement auprès de la commission de sélection Eiffel :
    a. Date limite de dépôt de candidature – documents candidat : **24 novembre 2025**
    b. Date limite de dépôt de candidature – **documents laboratoire** : **8 décembre 2025**
    c. Annonce des résultats : **mi-avril 2026**

Merci de fournir les documents requis à relations.internationales@utbm.fr dans les délais impartis. Merci de respecter le nombre de pages demandé. **Tout dossier hors délai sera irrecevable.**

Phase 1 : documents à fournir

1. Passeport ou pièce d'identité ;
2. CV ;
3. Lettre de motivation ;
4. Ébauche d'un projet de thèse ;
5. Relevés de notes des trois dernières années.

Phase 2 : documents à fournir

1. **Formulaire de demande de bourse** (transmis par email) ;
2. **Passeport** ou **pièce d'identité** ;
3. **CV** d'une à deux pages ;
4. **Diplômes et classement** depuis le baccalauréat ou équivalent indiquant la mention, la spécialité, la date d'obtention, le rang au sein de la promotion, le nombre d'étudiants dans la promotion ;
5. **Relevés de notes** des trois dernières années ;
6. **Projet professionnel**, d'une à deux pages, explicitant le choix des études en France en fonction des études antérieures et de la carrière professionnelle future ;
7. **[Optionnel]** Lettre de recommandation donnant l'avis d'une personne extérieure sur le projet professionnel ;
8. **[Non-natifs francophones]** Certificat ou diplôme de langue ;
9. **[Candidats ayant entamé leur thèse]** Justificatif d'au moins une communication au sein d'un colloque ;
10. **[A établir avec le laboratoire] Projet de thèse**, d'une à cinq pages, expliquant avec précision le sujet de la thèse, les objectifs et les hypothèses de recherche – le caractère novateur, l'impact et les bénéfices du projet. Pour les candidats ayant déjà entamé leur thèse, merci de préciser l'avancement des recherches.
11. **[A établir avec le laboratoire] Appréciation du directeur de thèse** sur l'excellence du candidat, sur la cohérence, la pertinence et le caractère innovant du projet de thèse ;
12. **[A établir avec le laboratoire]** Avis motivé du **directeur du laboratoire d'accueil ;**
13. **[A établir avec le laboratoire]** Avis motivé du **directeur de l'école doctorale ;**
14. **[A établir avec le laboratoire] Plan de financement global de la thèse** (non-obligatoire pour les bourses de 36 mois) ;

15. **[A établir avec le laboratoire] Convention de cotutelle ou attestation de codirection** (non-obligatoire pour les bourses de 36 mois) ;
16. **[A établir avec le laboratoire] [Bourse de 12 ou 18 mois] Calendrier des séjours** du doctorant en France (séjours de 6 mois minimum étalés sur une période de 3 ans maximum) ;
17. **[A établir avec le laboratoire] Avis d'un expert extérieur** sur la qualité scientifique du sujet de thèse. L'expert doit être obligatoirement un professeur des universités, un directeur de recherche ou un enseignant et/ou chercheur détenteur d'une habilitation à diriger des recherches, en respectant les règles de déontologie. L'expert doit obligatoirement être extérieur à l'établissement qui dépose la candidature. L'expert doit obligatoirement être de la même section CNU ou du domaine de recherche proposé dans le projet de thèse. L'expert ne doit pas avoir effectué des travaux ou publications communes avec le directeur de thèse pressenti. Merci d'adjoindre le **CV de l'expert,** en deux pages maximum.